

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EA ECO-ENTREPRISES

Association créée en 1996, Éa Eco-entreprises a pour mission d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Éa développe une approche multi-filières unique en région et positionne ainsi les éco-entreprises comme acteurs de l'économie circulaire. Reconnu pour son expertise dans le domaine de l'eau, Éa porte la délégation de la Région Sud du Pôle de la filière de l'eau depuis 2011 et assure à ce titre l'animation de la filière Eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2020, les actions d'appui technique au renforcement et au développement économique des filières qu'elle accompagne se déclineront par les leviers de compétitivité suivants :

1. Développer et animer le Réseau

L'association développe depuis de nombreuses années des outils d'animation de son écosystème visant à mettre en relation l'ensemble de ses parties prenantes, dans une triple perspective de développement de l'innovation, des courants d'affaires et donc de l'emploi, et de partage d'expériences. : Renforcer et animer le réseau, *Valoriser et promouvoir les savoir-faire, Orienter vers de nouveaux marchés, Accompagner les entreprises en terme de RH, trésorerie, investissement*

2. - Accompagner l'Innovation

Le dispositif encourage la culture de l'innovation au sens large et accompagne individuellement les entreprises par la veille et diffusion des appels à projets, des montages de projets et des labellisations, financement et suivi des projets. Éa Eco-entreprises étant la délégation régionale du Pôle de compétitivité de la filière Eau, les entreprises bénéficient pour cette filière, de l'expertise du Comité de labellisation du Pôle pour les projets de R&D Collaborative (ex FUJ).

3. Promouvoir les éco-PME à l'International

Éa Eco-entreprises anime la thématique International à travers son Club International : outil permettant de rassembler les éco-entreprises déjà ou potentiellement exportatrices sur des sessions de formation, débriefing de missions et échanges d'expériences.

4. Former et développer l'emploi

Les formations proposées visent à aider les chefs d'entreprise à anticiper sur leurs compétences et celles de leurs salariés via une offre de formations spécifiques.

Le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 20 000 €, représentant 3,23% du budget prévisionnel 2019 d'un montant de 618 743 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le budget Principal Métropolitain, en section fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 67

- le budget de l'État spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 19 Décembre 2019

12977

■ Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco- Entreprises

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des Filières d'excellence comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda Economique de la Métropole, approuvé en mars 2017.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir les pôles de compétitivité mais aussi d'autres clusters rassemblant entreprises et centres de recherche autour d'une filière stratégique.

Présentation de l'association *Éa Eco-Entreprises* :

Association créée en 1996, Éa Eco-entreprises a pour mission d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Elle est composée d'un réseau d'acteurs qui rassemble entrepreneurs, scientifiques, chercheurs autour d'un objectif commun : accélérer la transition écologique et énergétique dans l'intérêt des générations futures en proposant une approche globale interdisciplinaire, propice au développement économique et à une vision systémique des problématiques de cette transition.

Le réseau constitue ainsi pour tout acteur public ou privé qui souhaite s'engager dans l'économie circulaire, un véritable centre de ressources des solutions concrètes et efficaces existantes.

Fort de ses 166 membres parmi lesquels l'on compte plus de 150 entreprises, Éa Eco-entreprises développe une approche multi-filières (eau, déchets, sites et sols pollués, énergies renouvelables, génie écologique,...) unique en région et positionne ainsi les éco-entreprises comme acteurs de l'économie circulaire.

Reconnue pour son expertise dans le domaine de l'eau, Éa Eco-entreprises porte la délégation régionale du pôle AQUAVALLEY depuis 2011, ce qui lui permet de mettre en œuvre différentes actions structurantes pour cette filière mais également pour les filières connexes telles que l'énergie, la biodiversité, les sites et sols pollués, au bénéfice de l'activité économique de l'ensemble.

Seul cluster à rassembler différentes filières dédiées au développement durable, Éa Eco-entreprises mènera en 2020 des actions d'appui technique visant à valoriser les solutions opérationnelles de ses membres auprès des Donneurs d'ordre Publics et privés.

Ces actions se déclineront par les leviers de compétitivité suivants :

1 - Développer et animer le Réseau

L'association développe depuis de nombreuses années des outils d'animation de son éco-système visant à mettre en relation l'ensemble de ses parties prenantes (entreprises, centres de recherche et de formation, collectivités, associations, organismes de développement économique, etc...) dans une triple perspective de développement de l'innovation, des courants d'affaires et donc de l'emploi, et de partage d'expériences.

Elle anime le réseau en s'appuyant sur les partenariats créés par l'association avec les autres acteurs régionaux, nationaux ou internationaux : information et sensibilisation sur des domaines réglementaires ou stratégiques, détection de besoins pouvant faire émerger des projets de R&D collaborative, identification de compétences complémentaires au sein du réseau (journées techniques, newsletter, groupes de travail, formation, ...).

A cet effet, Éa Eco-entreprises :

- rencontre régulièrement *les adhérents pour évaluer leurs besoins spécifiques et propose un accompagnement ciblé ;*
- *intègre de nouveaux membres*
- *organise également « Éa Business Time » chez ses membres, deux fois par an*

2 – Assurer la délégation régionale du Pôle AQUAVALLEY

Les actions proposées sont les suivantes :

- Assurer le suivi de projets initiés dans le cadre de l'action eau & énergies et animer la commission métrologie
- Organiser un événement sur le biseau salé et ses impacts (en partenariat avec la Région Sud, l'agence de l'Eau et la Métropole Aix-Marseille-Provence)
- Intervenir en tant que partenaire de la CCIMP dans l'Hydro Business meeting et le congrès international d'UICN
- Organiser deux soirées Ea Rés'eau

3 - Valoriser et promouvoir les savoir-faire :

- Proposer une nouvelle version de son site internet, vitrine des éco-solutions en région Sud
- Participer au Salon Pollutec Lyon (18 membres intéressés) en partenariat avec les autres Pôles Ecotech régionaux
- Organiser avec la DREAL PACA, 2 événements de rencontres Donneurs d'Ordre / éco-PME : favoriser la mise en relation avec les DO privés et publics
- Co-organiser avec la CCIMP la rencontre business « solutions environnementales pour les DO publics et privés »
- Organiser à Aix-en-Provence un événement dédié au Photovoltaïque
- Organiser avec la DREAL PACA, la Région Sud et la Métropole Aix-Marseille-Provence, un groupe de travail et un événement axé sur des solutions fondées sur la nature.

4 - Orienter vers de nouveaux marchés

- Positionner les adhérents le plus efficacement possible vers de nouvelles opportunités
- Sujets retenus pour 2020 : les nano-matériaux (objet de travaux au sein du réseau depuis 2 ans)
- Affiner et mettre en œuvre l'offre NEC : suite à l'accélération réalisée par RISING Sud en 2019

5 - Accompagner les entreprises en termes de RH, trésorerie, investissement

- Faisabilité technique du projet, réalisation du pré-diagnostic RSE de l'entreprise
- Mise en relation avec les membres du réseau experts et avec des potentiels financeurs
- Aide à la décision stratégique, conseil à la rédaction des dossiers, aide au pitch

Ces dispositifs seront complétés en 2020 par l'organisation d'une matinée dédiée aux nouveaux outils mis en place par la Plateforme régionale des achats de l'État, et également par le relais auprès des entreprises membres des différents dispositifs relatifs au Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER).

6 - Accompagner l'Innovation

Le dispositif encourage la culture de l'innovation au sens large et accompagne individuellement les entreprises : veille à la diffusion des appels à projets, à l'émergence des idées et la formalisation des projets, à la recherche de partenaires, de financements adaptés, de labellisation et de suivi des projets.

Éa Eco-entreprises étant la délégation régionale du Pôle de compétitivité de la filière Eau, les entreprises bénéficient pour cette filière, de l'expertise du Comité de labellisation du Pôle pour les projets de recherche collaborative (dispositif PSPC ex FUI).

7 - Promouvoir les éco-PME à l'International

Éa Eco-entreprises anime la thématique à travers son Club International : outil permettant de rassembler les éco-entreprises déjà ou potentiellement exportatrices sur des sessions de formation, débriefing de missions et échanges d'expériences.

L'enjeu principal consiste à accroître la culture de l'international dans les PME pour développer des parts de marché et valider leur capacité à exporter leurs savoir-faire ou leurs produits, via :

- La collecte et la diffusion de l'information stratégique auprès des adhérents, l'échange des informations, l'accompagnement et l'animation à travers son club international.
- L'échange des informations lors des réunions du Club-International organisées sur des thématiques précises répondant aux besoins et attentes des membres

8 - Former et développer l'emploi

Les formations proposées visent à aider les chefs d'entreprise à anticiper sur leurs compétences et celles de leurs salariés via une offre de formations spécifiques.

Pour 2020 l'association prévoit :

- Un accompagnement des membres sur les problématiques RH : relais des offres d'emplois, dossiers CEDRE, dispositif ARDAN, partenariat avec la mission locale d' Aix-en-Provence
- Animation du club RH : proposer aux entreprises des ateliers sur des sujets répondant à leurs besoins (identifiés par les appels à manifestation d'intérêt)

Pour mener à bien ces actions, Éa Eco-entreprises sollicite une subvention de 20 000 € auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Territoire du Pays d'Aix (CT2), correspondant à 3,23 % du budget prévisionnel d'un montant de 618 743 €.

La dépense se répartit de la façon suivante :

- 15 000 € sur le budget du Territoire du Pays d'Aix (CT2)
- 5 000 € sur le Budget Principal Métropolitain (CT1)

N° GU	Association	Budgets	Budget prévisionnel global 2020	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui/non
2020_212	Éa Eco-Entreprises	CT1 Budget principal Métropolitain	618 743 €	5 000 €	5 000 €	NON
2020_		CT2		15 000 €	15 000 €	

213		Territoire du Pays d'Aix			
TOTAL				20 000 €	

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs s'il y a lieu, il est précisé que le versement de la subvention interviendra comme suit :

- un acompte de 80 % dès l'approbation de la subvention sur demande du bénéficiaire
- le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers

La Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité et autres clusters qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Éa Eco-entreprises une subvention de 20 000 € pour l'année 2020. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 5 000 € sur le budget principal Métropolitain (CT1)
- 15 000 € sur l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et de ses états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tous documents afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget Principal Métropolitain, en section fonctionnement, sous-politique B370 - chapitre 65, nature 65748, fonction 67
- le Budget de l'État spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY